

**RÉPONSE D'ÉNERGIR, S.E.C. (ÉNERGIR) À LA
DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS N° 15 DE LA RÉGIE DE L'ÉNERGIE (LA RÉGIE) RELATIVE À LA
DEMANDE D'APPROBATION DU PLAN D'APPROVISIONNEMENT ET DE MODIFICATION DES
CONDITIONS DE SERVICE ET TARIF D'ÉNERGIR, S.E.C., À COMPTER DU 1^{ER} OCTOBRE 2019**

OUTIL DE MAINTIEN DE LA FIABILITÉ

- 1. Références :**
- (i) Pièce [B-0375](#), p. 11, réponse à la question 3.3;
 - (ii) Pièce [B-0375](#), p. 15, réponse à la question 4.2;
 - (iii) Pièce [B-0375](#), p. 15, note de bas de page 3;
 - (iv) Pièce [B-0375](#), p. 20, réponse à la question 5.1;
 - (v) Dossier R-3837-2013, pièce [A-0115](#), p. 125;
 - (vi) Dossier R-4079-2018, décision [D-2019-124](#), p. 73, par. 265 à 268.

Préambule :

(i) « Pour ce qui est de la daQ, le cyclage de l'inventaire est considéré en tout temps. Cependant, en fonction de la demande et des outils de transport contractés, le cyclage est uniquement requis lors des hivers froids et extrêmes. La procédure de cyclage pour l'inventaire de GM GNL demeure donc la même, bien que ce ne soit plus la daQ qui en soit responsable. Pour ses besoins d'inventaire spécifiques, la daQ effectue le cyclage lorsqu'il est requis et économique pour la clientèle ».

(ii) « Tout d'abord, les soldes d'inventaire calculés à la référence (iii) ne considèrent pas le cyclage d'inventaire de la daQ. Par contre, les simulations pour le calcul de l'outil de maintien considèrent le cyclage d'inventaire de la daQ.

[...]

Comme expliqué dans la preuve déposée par Énergir (B-0363, Énergir-N, Document 23, section 2.3), l'outil de maintien doit être calculé en fonction de la méthode d'établissement des outils requis pour la pointe et pour l'hiver extrême, car ce sont sur ces bases qu'est déterminée la sécurité d'approvisionnement ». [nous soulignons], [note de bas de page omise]

(iii) Note de bas de page 3 : « [...] le cyclage d'inventaire (la liquéfaction en hiver) engendrant un coût marginal pour la clientèle, Énergir a déterminé les besoins de la clientèle sans cyclage pour comparer les coûts de chaque option potentielle. Ceci diffère du plan d'approvisionnement, qui considère le cyclage de l'inventaire comme étant la solution par défaut ».

(iv) « La sécurité et la fiabilité de l'approvisionnement sont considérées comme étant assurées lorsque Énergir détient assez d'outils d'approvisionnement pour couvrir à la fois les besoins en journée de pointe et en hiver extrême. Toute capacité se situant au-delà des besoins en journée de

pointe ou en hiver extrême est jugée « excédentaire » à la sécurité de l'approvisionnement et Énergir optimise cette capacité en délestant ces capacités a priori.

Ainsi, si la réservation d'inventaire de GM GNL se situe dans la portion des outils « excédentaires », le recours à un outil de maintien de la fiabilité n'est pas requis puisque la fiabilité et la sécurité de l'approvisionnement sont déjà atteintes par les autres outils d'approvisionnement. Au contraire, si la réservation de GM GNL se situe en tout ou en partie dans la portion des outils requis pour assurer la sécurité d'approvisionnement, Énergir demandera alors à GM GNL de la compenser par un « outil de maintien de la fiabilité » qui lui permettra d'assurer la sécurité d'approvisionnement définie par les besoins de la journée de pointe et de l'hiver extrême.

La sécurité de l'approvisionnement ne peut prévaloir sur l'optimisation des capacités excédentaires du plan d'approvisionnement puisque ces capacités sont « excédentaires » aux besoins de sécurité d'approvisionnement ».

(v) « C'est très clair que la sécurité d'approvisionnement de la clientèle réglementée va devoir être assurée pour que le client GNL puisse bénéficier de capacité de GNL dans l'entrepasage. Donc, je tiens à être très catégorique là-dessus. Pour avoir accès à des capacités d'entrepasage, la sécurité d'approvisionnement doit être satisfaite. Lorsqu'on nous demande qu'est-ce qui arrive si vous n'en trouvez pas, on est tenté de dire, bien, il y a tout le temps. La question c'est à quel prix. Il y a forcément quelqu'un quelque part qui a aujourd'hui une capacité de transport, donc une capacité qui peut remplacer l'outil qui est l'usine LSR qui est prêt à le vendre, la question c'est à quel prix.

Donc, là, ça, ce sera au client GNL, de par ses opérations, de déterminer. Donc, on suppose qu'on est en hiver extrême. Donc, l'utilisation de l'usine par le client GNL est en train de prendre la capacité que la clientèle daQ a besoin pour assurer ses approvisionnements. Et le client GNL va devoir faire le choix de, est-ce que je paie un prix astronomique ou je passe de GNL ultimement?

En fait, peut-être juste pour ajouter. Quand on dit « se passe de GNL », c'est peut-être un grand mot, parce que le client, de son côté, pourrait peut-être avoir d'autres options sur le marché, soit d'aller contracter du gaz naturel liquéfié très cher ailleurs. Il y a toujours d'autres options. Il pourrait construire... Si, à l'avance, par exemple, quand on fait le plan d'approvisionnement, on lui disait, c'est impossible qu'on puisse te garantir un espace dans l'entrepasage, le client pourrait décider d'avoir de l'entrepasage temporaire hors site de toutes sortes de choses que le client pourrait faire, mais il est certain que la solution la plus évidente, c'est toujours d'aller voir si on peut contracter un outil puis à ce moment-là de s'arranger directement à l'usine ».

(vi) À la décision D-2019-124 :

« [265] Dans ce contexte, la Régie considère qu'il y a lieu de revoir la méthodologie de calcul des outils de maintien de la fiabilité de l'usine LSR pour tenir compte de l'activité de GM GNL, de manière à s'assurer que, tant en mode planification qu'en cours d'année, la clientèle d'Énergir

sera tenue indemne de la présence de GM GNL tant au niveau de la sécurité d'approvisionnement qu'au niveau des coûts associés au maintien de cette sécurité.

[266] La Régie considère qu'un scénario de référence doit être défini pour évaluer le coût du GNL pour la clientèle d'Énergir, sans la présence du client GM GNL.

[267] De plus, la Régie demande que soit examinée, dans les options permettant d'assurer la sécurité d'approvisionnement de la clientèle d'Énergir, une procédure de cyclage comme celle mise en place dans le cadre de la décision D-2012-171.

[268] Par conséquent, la Régie demande au Distributeur de revoir, dans le cadre de la phase 3 du dossier tarifaire R-4076-2018, la méthode et les règles relatives au calcul de l'outil de maintien de la fiabilité, considérant l'évolution, en cours d'année, des besoins en capacité d'entreposage du Distributeur ainsi que des niveaux sécuritaires d'inventaire. La Régie demande également au Distributeur d'examiner la mise en place d'une procédure de cyclage de l'espace réservé à GM GNL pour faire face en temps réel à un hiver extrême » [nous soulignons], [notes de bas de pages omises]

Demandes :

- 1.1 De la référence (v), la Régie note que lors d'un hiver extrême : 1) la sécurité d'approvisionnement de la clientèle réglementée doit être assurée notamment lors de l'hiver extrême afin que le client GNL puisse bénéficier de l'utilisation des capacités d'entreposage à l'usine LSR; 2) la capacité en entreposage à l'usine LSR pourrait être ni excédentaire ni disponible pour réservation au client GM GNL.

Veuillez élaborer sur la proposition d'Énergir, tel que présenté à la référence (iv), en tenant compte des explications d'Énergir présentées en (v). Plus spécifiquement, veuillez indiquer si l'outil de maintien de la fiabilité reste en vigueur jusqu'à la fin de l'hiver extrême.

Réponse :

Énergir désire tout d'abord mentionner que la référence (iv) ne présente pas une proposition, mais plutôt une explication de la relation entre la sécurité d'approvisionnement et les outils excédentaires.

Comme expliqué à la réponse à la question 4.3 fournie par Énergir pour la demande de renseignements n° 14 de la Régie (B-0375, Énergir-U, Document 7, pp. 16 et 17), deux balises définissent le besoin pour assurer la sécurité d'approvisionnement : le calcul du besoin de pointe et le calcul du débit minimum requis pour l'hiver extrême. À la référence (v), la sécurité d'approvisionnement abordée correspond à ces deux balises. À la référence (iv), Énergir soumet que lorsque les outils disponibles sont excédentaires au niveau adéquat pour assurer la sécurité d'approvisionnement, Énergir optimise alors financièrement le plan d'approvisionnement en revendant ces excédents. Si ce n'était pas le cas, Énergir

conserverait systématiquement toutes les capacités excédentaires sans les optimiser, malgré le fait qu'elles n'apportent pas de valeur ajoutée.

En ce qui a trait à l'outil de maintien, s'il a été exigé du client GM GNL, Énergir confirme que celui-ci serait disponible pendant toute la période d'hiver.

- 1.2 En complément à la réponse de la question précédente, veuillez préciser s'il est possible pour la daQ d'avoir recours au réel à un outil de maintien de la fiabilité jusqu'à la fin de l'hiver extrême (vers la fin février), soit par une solution ou des modalités contractuelles prévues, afin de compenser les capacités en entreposage à l'usine LSR réservées au client GM GNL pouvant être requis à la daQ au cours d'un hiver extrême. Veuillez élaborer.

Le cas échéant, veuillez déposer la proposition d'Énergir à cet égard en ce qui concerne la méthode et les règles relatives au calcul de l'outil de maintien de la fiabilité, tel que demandé à la référence (vi).

Réponse :

Il est possible pour Énergir d'avoir recours à un outil de maintien au réel dans le cas où celui-ci a été exigé du client GM GNL avant le début de l'hiver. Cette exigence découle de la prévision faite dans le cadre du plan d'approvisionnement, basé sur la méthode approuvée par la Régie, et elle est inscrite au contrat entre le client GM GNL et la daQ.

Énergir rappelle qu'aucun outil de maintien n'était requis dans le cadre du plan d'approvisionnement 2019-2020. Comme démontré dans la preuve déposée par Énergir sur l'outil de maintien (B-0363, Énergir-N, Document 23, section 2.3), en fonction des balises qui définissent actuellement le niveau adéquat de sécurité d'approvisionnement (soit le besoin de pointe et le débit requis pour l'hiver extrême comme calculés annuellement dans l'annexe intitulée « Établissement de la demande continue en journée de pointe et des besoins d'approvisionnement pour l'hiver extrême » à chaque plan d'approvisionnement déposé), le résultat du calcul résultant des balises actuelles donnait un besoin d'outil de maintien nul, peu importe qu'il soit recalculé au 1^{er} de chaque mois ou non.

De plus, la preuve déposée par Énergir démontre que même si le résultat avait été positif, le fait d'exiger un outil de maintien en cours d'hiver (même s'il n'avait pas été exigé avant le début de l'hiver) aurait été désavantageux financièrement pour la clientèle.

Énergir considère qu'elle a étudié et démontré que l'application de la demande de la Régie à la référence (vi) aurait pour effet d'augmenter les coûts des approvisionnements à long terme par rapport à la méthode actuellement appliquée, qui permet d'assurer la sécurité d'approvisionnement et que la clientèle réglementée bénéficie de la réservation de GM GNL via une réduction des coûts. Énergir est donc d'avis qu'il n'y a pas lieu de modifier la méthode de calcul de l'outil de maintien.

- 1.3 En ce qui a trait à la procédure de cyclage de l'inventaire de l'usine LSR, veuillez élaborer quant aux critères prévus par Énergir relatifs à la procédure de cyclage de l'inventaire en GNL de la daQ à l'usine LSR, lorsque requis et économique pour la clientèle, afin de faire face en temps réel à un hiver extrême, tel qu'indiqué à la référence (i) et assurer la sécurité d'approvisionnement de sa clientèle.

Veuillez élaborer votre réponse en tenant compte de la demande, des outils de transport contractés et de l'évaluation des coûts considérée par Énergir.

Veuillez notamment indiquer si la procédure de cyclage de l'inventaire de la daQ à l'usine LSR implique des achats en capacités de transport additionnelles. Veuillez élaborer.

Réponse :

Au plan d'approvisionnement, en hiver froid et en hiver extrême, la liquéfaction en hiver (le cyclage) commence dès le début janvier dans la mesure où la demande quotidienne de la clientèle le permet et qu'il y a de l'espace d'entreposage disponible à l'usine LSR. Par contre, dans l'hiver normal, aucune liquéfaction n'est effectuée. Ainsi, le critère utilisé pour démarrer le cyclage dépend du type d'hiver auquel Énergir fait face. En fonction de cette façon de faire, aucune capacité additionnelle de transport relative au cyclage n'est requise dans le plan d'approvisionnement.

Donc, plus la procédure de cyclage de l'inventaire de l'usine LSR est démarrée tôt, plus les risques relatifs à des besoins additionnels d'outils en cours d'hiver diminuent. Par exemple, si la procédure de cyclage était activée chaque année dès le début de l'hiver, alors les risques de besoins additionnels en cours d'un hiver comptant un nombre de degrés-jours allant jusqu'à ceux d'un hiver extrême seraient pratiquement nuls. Cependant, cette approche n'est pas nécessairement à l'avantage de la clientèle. Ainsi, pour que le coût d'une telle pratique soit avantageux pour la clientèle, il faudrait que le coût additionnel lié à ne pas démarrer le cyclage au début janvier soit plus élevé que le coût annuel cumulé de démarrer systématiquement le cyclage en début d'hiver. Comme l'hiver extrême est peu fréquent et que des alternatives moins coûteuses que le démarrage du liquéfacteur peuvent être disponibles sur le marché, alors il est plus économique pour la clientèle de retarder le démarrage du liquéfacteur ou même de l'éviter en choisissant une option moins coûteuse, comme ce fut le cas en 2017-2018.

En ce qui a trait aux capacités additionnelles de transport, deux éléments peuvent faire en sorte que celles-ci soient requises en cours d'hiver. La première est en lien avec le moment du redémarrage du liquéfacteur. Plus le cyclage débute tard en cours d'hiver, moins le potentiel de liquéfaction jusqu'à la fin de l'hiver sera élevé. Ainsi, dans une telle situation, il est possible que des outils de transport additionnels soient requis pour rétablir le potentiel de liquéfaction à un niveau plus élevé. Également, il est possible que les prévisions d'hiver dépassent le niveau prévu pour l'hiver extrême dans le plan d'approvisionnement. Lorsque l'hiver est plus froid que celui utilisé lors de l'établissement des besoins d'hiver extrême,

des outils de transport additionnels peuvent alors être requis, ce qui avait été établi comme une option lors de l'hiver 2017-2018¹.

Ainsi, à long terme, l'approche la plus économique consiste à attendre le plus longtemps possible durant l'hiver avant de déclencher le cyclage de la liquéfaction, dans la mesure où les coûts additionnels au démarrage du cyclage sont relativement peu élevés. Cette approche ne menace pas la sécurité d'approvisionnement puisqu'elle permet tout de même d'avoir les outils requis avant que l'inventaire ne tombe sous le niveau minimal d'inventaire sécuritaire, ce qui ne se produit que vers la fin février.

2. **Références :**
- (i) Pièce [B-0363](#), p. 11 et 12;
 - (ii) Pièce [B-0184](#), p. 82;
 - (iii) Pièce [B-0184](#), p. 88;
 - (iv) Pièce [B-0375](#), p. 15, note de bas de page 3.

Préambule :

(i) « Une fois ces balises établies, Énergir ajuste et optimise lorsque possible, le plan d'approvisionnement en acquérant ou en revendant des outils selon qu'elle se trouve en déficit d'outils ou en excédent. Un des cas classiques d'ajustement apporté au plan est celui où, par exemple, la balise de la journée de pointe indique que 35 100 10³m³/j sont requis et qu'Énergir possède déjà des outils pour 35 500 10³m³/j. Quatre cents (400) 10³m³/j doivent alors être cédés afin de réduire les coûts pour la clientèle. Cette capacité excédentaire n'est pas nécessairement une capacité en transport, il peut également s'agir d'une capacité d'entreposage. Depuis le début des activités non réglementées de vente de GNL à l'horizon 2010, Énergir a l'opportunité d'optimiser des capacités d'entreposage à l'usine LSR. Cette optimisation permet à Énergir de valoriser l'entreposage disponible à l'usine LSR, tout en continuant d'assurer la sécurité d'approvisionnement de la clientèle. Deux cas de figure – ou une combinaison des deux – peuvent se présenter dans le cadre de cette optimisation : (1) la capacité d'entreposage que GM GNL souhaite utiliser est disponible en fonction du niveau d'outils requis pour garantir la sécurité d'approvisionnement et GM GNL débourse le coût associé à cette capacité; ou (2), la capacité d'entreposage que GM GNL souhaite utiliser n'est pas disponible en fonction du niveau d'outils requis pour garantir la sécurité d'approvisionnement, auquel cas GM GNL pourra utiliser la capacité d'entreposage en échange d'un outil permettant de garantir la sécurité d'approvisionnement de la clientèle (outil de maintien) ». [nous soulignons]

(ii) Au Tableau 30, Énergir prévoit un achat de 21 10³m³/jour afin de combler un déficit en outils d'approvisionnement pour l'année 2019-2020 et aucune capacité associée à l'outil de maintien de la fiabilité.

¹ R-4079-2018, B-0080, Énergir-12, Document 10, p. 8.

(iii) Au Tableau 33, Énergir présente les résultats du calcul de l'outil de maintien en tenant compte de la capacité selon les scénarios « sans » ou « avec réservation à l'usine LSR » pour l'horizon du plan d'approvisionnement, ainsi que l'impact sur les approvisionnements gaziers.

Selon les calculs d'établissement de l'outil de maintien, Énergir conclut : « *Tout comme pour l'année 2019-2020, aucun outil de maintien de fiabilité ne serait requis de la part du client GM GNL sur l'horizon du plan* ».

(iv) Note de bas de page 3 : « [...] *le cyclage d'inventaire (la liquéfaction en hiver) engendrant un coût marginal pour la clientèle, Énergir a déterminé les besoins de la clientèle sans cyclage pour comparer les coûts de chaque option potentielle. Ceci diffère du plan d'approvisionnement, qui considère le cyclage de l'inventaire comme étant la solution par défaut* ».

Demandes :

2.1 Selon les références (ii) et (iii), la Régie note qu'au plan d'approvisionnement 2019-2020 :

- 1) Énergir avait identifié un déficit d'outils de $21\ 10^3\text{m}^3/\text{jour}$ et de fait, elle n'était pas globalement en situation de capacités excédentaires;
- 2) Aucun outil de maintien de la fiabilité avait été identifié.

Veuillez expliquer les capacités d'entreposage disponibles à l'usine LSR et pouvant être réservés par le client GM GNL sans nécessiter de fournir un outil de maintien de la fiabilité considérant le déficit d'outils d'approvisionnement de $21\ 10^3\text{m}^3/\text{jour}$ à combler pour 2019-2020. Veuillez élaborer.

Réponse :

Comme expliqué à la réponse à la question 4.3 fournie par Énergir dans la demande de renseignements n° 14 de la Régie (B-0375, Énergir-U, Document 7, pp. 16 et 17), deux balises définissent le besoin pour assurer la sécurité d'approvisionnement : le calcul du besoin de pointe et le calcul du débit minimum requis pour l'hiver extrême. Énergir détaille également ce calcul chaque année dans une annexe du plan d'approvisionnement nommée « Établissement de la demande continue en journée de pointe et des besoins d'approvisionnement pour l'hiver extrême ».

Le déficit de $21\ 10^3\text{m}^3/\text{jour}$ identifié est un déficit relatif au besoin de pointe. Puisqu'en journée de pointe les sites d'entreposage contribuent déjà à leur capacité maximale journalière, l'ajout d'inventaire d'entreposage ne permet pas de combler ce type de déficit.

Par ailleurs, comme expliqué à la réponse à la question 4.3 fournie par Énergir à la demande de renseignements n° 14 de la Régie (B-0375, Énergir-U, Document 7, p. 17), « [l]orsque le calcul du besoin de pointe est supérieur ou égal au calcul du débit minimum requis pour l'hiver extrême, cela indique que [l'inventaire en] entreposage en franchise surpasse les besoins de la clientèle ». Ainsi, au plan d'approvisionnement 2019-2020, Énergir était en

excédent de capacité d'inventaire, mais en déficit de capacité de pointe. La capacité d'inventaire en excédent était alors disponible pour des fins d'optimisation dans le but de diminuer les coûts pour la clientèle tout en respectant les niveaux adéquats approuvés de sécurité d'approvisionnement.

- 2.2 Veuillez expliquer comment Énergir détermine et identifie les « capacités excédentaires » en entreposage et celles en transport détenues au Plan d'approvisionnement, eu égard à l'affirmation de la référence (i) : « Cette capacité excédentaire n'est pas nécessairement une capacité en transport, il peut également s'agir d'une capacité d'entreposage ».

Veuillez indiquer si le déficit de 21 10³m³/jour pour l'année 2019-2020 aurait pu être comblé par une réduction des capacités d'entreposage réservées par Énergir.

Réponse :

Veuillez référer à la réponse à la question 2.1.

- 2.3 Veuillez indiquer si la procédure de cyclage de l'inventaire de la daQ à l'usine LSR pourrait être requise afin qu'Énergir puisse dégager ou maintenir des capacités excédentaires en entreposage à l'usine LSR et rendre disponible ces capacités pour réservation à GM GNL au cours de l'hiver froid ou hiver extrême.

Dans l'affirmative, veuillez indiquer si la procédure de cyclage pourrait être considérée en tant qu'outil de maintien de la fiabilité, eu égard au cas de figure indiqué à la référence (i) : « [...] la capacité d'entreposage que GM GNL souhaite utiliser n'est pas disponible en fonction du niveau d'outils requis pour garantir la sécurité d'approvisionnement, auquel cas GM GNL pourra utiliser la capacité d'entreposage en échange d'un outil permettant de garantir la sécurité d'approvisionnement de la clientèle (outil de maintien) ».

Veuillez élaborer et le cas échéant, indiquer la méthode et les règles entre la daQ et GM GNL afin d'assurer la sécurité d'approvisionnement jusqu'à la fin de l'hiver froid ou hiver extrême.

Réponse :

Dans les plans d'approvisionnement froids et extrêmes, la procédure de cyclage de l'inventaire de la daQ est toujours considérée, peu importe que GM GNL réserve de l'entreposage ou non. Ceci permet de déterminer les niveaux d'inventaires excédentaires, selon les degrés-jour des scénarios froids et extrêmes, qui peuvent être optimisés. Cette information est utile afin de pouvoir optimiser l'utilisation des outils au moindre coût pour la clientèle. Comme mentionné dans la réponse à la question 1.3, cette façon de faire permet d'optimiser les coûts à long terme pour la clientèle.

Enfin, comme la procédure de cyclage d'Énergir se ferait quand même, indépendamment de la présence de GM GNL, celle-ci n'a pas comme fonction de dégager des capacités d'inventaire spécifiquement pour GM GNL et ne peut être considérée comme un outil de maintien de la fiabilité lorsque requise en cours d'hiver.